

Projet 2.

Cherbourg-Octeville, école Amont-Quentin, classe de cm1 /cm2

Mylann ADELAÏDE, Sullyvan BOULENGER, Ophélie CASTEL-YVENOU, Calvin DUCHEMIN, Jean LÉCUREUIL, Mattéo LEPOITTEVIN, Marina RENARD, Bilal CHIHI, Giany DE BOISROLIN, Dorcy KOMBO, Kyllian LECHAT, Gwenaëlle LETERTRE, Estéban MANZIL, Floriane MARIE, Lusiné NERSISYAN, Aude PORQUET, Loïc SEBBAS.

Exposé des motifs.

Dans la charte des « Droits de l'Enfant », il n'existe aucune obligation permettant aux enfants de grandir dans un environnement propre alors qu'il nous paraît important et nécessaire de nous épanouir dans un contexte sain et écologique.

Nous proposons la mise en place de conseils municipaux ou intercommunaux pour les enfants de 6 à 10 ans et les adolescents de 11 à 17 ans qui nous permettraient de nous exprimer et de donner nos idées car un enfant n'a pas les mêmes opinions qu'un adulte.

Ces conseils permettront à tous les enfants de participer à l'amélioration de leur environnement et les sensibiliseront à l'écologie pour en faire des adultes responsables.

Loi.

- 1) Nous devons mettre en place 2 conseils d'enfants pour chaque commune et intercommunalité,
 - pour les 6 – 10 ans,
 - pour les 11 – 17 ans.
- 2) Les conseils d'enfants se réunissent une fois par an et proposent des projets aux conseils municipaux et intercommunaux.
- 3) Les conseils d'enfants travaillent prioritairement sur l'environnement et font des propositions en faveur de l'environnement (apprendre à trier ses déchets, à économiser l'eau et le papier...)